



Bonjour à tous,

Depuis mon dernier message, j'ai reçu quelques réponses de certains qui s'inquiètent de la promiscuité relative à la COVID 19.

La fédération Française de Randonnée Pédestre préconise, pour le covoiturage, que chaque personne d'un véhicule (conducteur compris) soit protégé par un masque. Il n'y a pas d'autre recommandation lors de l'exercice de l'activité, si ce n'est une distanciation de 1 mètre minimum, ce qui est facile à respecter.

Alors, pour mardi 22, sauf modification de la situation nationale, chacun devra se munir d'un masque pour le transport ESSERT – lieu de randonnée.

A très bientôt

Gérard et Alain